



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
4 juillet 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018

4-7 septembre 2018, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Dialogue structuré en matière de financement

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport sur les contributions des États membres et des autres acteurs au FNUAP et prévision des recettes pour 2018 et les années à venir

Résumé

Le présent rapport fait suite aux décisions 99/5 et 2000/9 du Conseil d'administration demandant à la Directrice exécutive de fournir un bilan annuel des estimations des ressources ordinaires et de cofinancement. Conformément au Plan stratégique 2014-2017 et à la stratégie de mobilisation des ressources (décision 2016/18 du Conseil d'administration) du FNUAP, le présent rapport offre un aperçu des ressources globales du Fonds et contribue à un objectif important, à savoir accroître les ressources ordinaires et établir une base de ressources stable, prévisible et diversifiée.

Conformément à la décision 2017/25 du Conseil d'administration, ce rapport comprend également, sous forme d'addenda, des informations relatives aux dialogues structurés en matière de financement, ainsi qu'une proposition visant à améliorer les futurs dialogues.

En 2017, les recettes des contributions aux ressources ordinaires et de cofinancement se sont élevées à 1,062 milliard de dollars, en hausse de 27 % par rapport à 2016, dont 350 millions de contributions volontaires aux ressources ordinaires et 712 millions aux ressources de cofinancement. Les recettes des contributions aux ressources ordinaires ont fléchi de 0,8 %, soit 3 millions de dollars, par rapport à 2016, tandis que les recettes des contributions aux ressources de cofinancement ont augmenté de 48 %, soit 232 millions de dollars.

Conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, le FNUAP réaffirme que l'augmentation des apports financiers au système des Nations Unies pour le développement, notamment aux ressources ordinaires, est indispensable pour intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans les stratégies et les cadres de développement nationaux, et permettre aux pays d'atteindre les objectifs de la CIPD au-delà de 2014 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les contributions aux ressources ordinaires demeurent le fondement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. En outre, comme le souligne l'Assemblée générale dans sa résolution 71/243 et dans d'autres résolutions antérieures, le FNUAP prend acte du fait que les autres ressources (notamment les ressources de cofinancement) de provenances diverses complètent ses ressources ordinaires de manière substantielle.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration pourrait statuer sur les questions relatives au financement du FNUAP.
Les éléments de décision figurent dans la partie V du présent rapport.

Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	Ressources ordinaires et de cofinancement.....	4
A.	Aperçu des recettes des contributions aux ressources ordinaires	5
B.	Aperçu des recettes des contributions aux ressources de cofinancement	7
	Aperçu des contributions aux ressources de cofinancement.....	7
	Contributions aux ressources de cofinancement provenant des transferts interorganisationnels au sein des Nations Unies	8
	Contributions aux ressources de cofinancement des gouvernements des pays de programme.....	9
	Commission européenne.....	10
C.	Financement thématique.....	11
	Programme UNFPA Supplies.....	11
	Fonds thématique pour la santé maternelle.....	13
	Campagne d'élimination de la fistule	14
D.	Contributions aux ressources du FNUAP pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions humanitaires	15
E.	Contributions du secteur privé.....	16
F.	Objectifs du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021	19
III.	Dialogue du Conseil d'administration sur les questions de financement.....	21
	Dialogues structurés en matière de financement.....	21
	Tendances de financement.....	21
	Stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP.....	22
	Fenêtres et possibilités de financement supplémentaires.....	22
	Le portail de transparence du FNUAP et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide	23
	Élargissement de la base de donateurs.....	23
IV.	Conclusion	24
V.	Éléments de décision.....	25

Addenda : Proposition du FNUAP relative aux dialogues structurés en matière de financement

Annexes au rapport

Annexe 1. Recettes des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP en 2017 et estimations pour 2018, au 1^{er} mai 2018

Annexe 2. Contributions aux ressources de cofinancement des pays de programme en appui à leurs propres programmes de pays

Annexe 3. Fonds reçus par le FNUAP en 2017 en tant qu'administrateur des programmes conjoints des Nations Unies

Annexe 4. Donateurs du secteur privé

(Les annexes 1 à 4 sont consultables séparément sur le site Internet du FNUAP.)

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite aux décisions 99/5 et 2000/9 du Conseil d'administration demandant à la Directrice exécutive de fournir un bilan annuel des estimations des ressources ordinaires et de cofinancement, ainsi qu'à la décision 2016/18 du Conseil d'administration demandant au FNUAP de proposer des incitations et des dispositifs, afin d'encourager les pays donateurs et les États membres à accorder la priorité aux contributions aux ressources ordinaires et, s'ils sont en mesure de le faire, à accroître leur participation financière. Il vise à faciliter le dialogue entre le FNUAP et son Conseil d'administration sur la situation globale des ressources du Fonds, tout en continuant de mettre l'accent sur l'augmentation des ressources ordinaires et sur l'élaboration d'une base de ressources stable, prévisible et diversifiée. Dans sa résolution 71/243 (2016) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (et dans d'autres résolutions antérieures, notamment 62/208, 64/289 et 67/226), l'Assemblée générale souligne que « les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, constituent le fondement des activités opérationnelles » et se déclare « préoccupée par l'érosion constante et accélérée du montant des contributions aux ressources de base versées aux entités du système des Nations Unies pour le développement au cours des dernières années ».

2. En réponse à la décision 2016/18 du Conseil d'administration, ce rapport fournit une analyse des pistes et des difficultés de financement du plan stratégique, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP, axée sur la recherche d'incitations, de dispositifs et de fenêtres de financement susceptibles d'élargir la base de donateurs, afin d'encourager ces derniers à accorder la priorité aux contributions aux ressources ordinaires et à accroître leur participation à cet égard. Il comprend également les cibles proposées et prévues quant aux recettes des contributions au plan stratégique 2018-2021.

3. Le rapport regroupe, sous forme de tableaux, les contributions aux ressources ordinaires et de cofinancement du FNUAP. Des données supplémentaires sont disponibles dans les annexes consultables sur le site Internet du FNUAP. Les chiffres avancés pour 2018 sont des estimations obtenues à partir des données communiquées, ainsi que des engagements et apports financiers enregistrés au 1^{er} mai 2018. Le rapport présente également les recettes brutes annuelles : les montants spécifiés dans les accords avec les donateurs sont considérés comme des recettes, quels que soient la période de mise en œuvre et l'échéancier des paiements, conformément aux règles de comptabilité du FNUAP. Ces contributions ne prennent pas en compte : a) les transferts vers d'autres postes de recettes aux fins de remboursement des charges fiscales; b) les remboursements aux donateurs; c) les revenus d'intérêts; et d) le recouvrement des coûts indirects.

II. Ressources ordinaires et de cofinancement

4. Les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan stratégique 2014-2017 se sont élevées à 4,009 milliards de dollars,¹ soit 1,644 milliard en ressources ordinaires et 2,365 milliards en ressources de cofinancement. Pour la période 2014-2017, les recettes des contributions ont totalisé 3,869 milliards de dollars,² soit 140 millions (3 %) de moins que prévu. Les ressources ordinaires ont été fragilisées par l'environnement économique et fiscal, et marquées par la stagnation généralisée de l'aide publique au développement, davantage attribuée à la gestion de la crise migratoire en Europe, par l'instabilité des taux de change et par la tendance à désigner les fonds pour un usage déterminé.

¹ Le total des contributions visées au titre du Plan stratégique 2014-2017, soit 4,009 milliards de dollars, se fonde sur les cibles pour 2016 et 2017 révisées durant l'examen à mi-parcours de 2016 (DP/FPA/2016/3).

² Les recettes totales des contributions, soit 3,869 milliards de dollars (2014-2017), comprennent uniquement les contributions et ne tiennent pas compte des éléments suivants : a) les transferts vers d'autres postes de recettes aux fins de remboursement des charges fiscales; b) les remboursements aux donateurs; c) les revenus d'intérêts; et d) le recouvrement des coûts indirects.

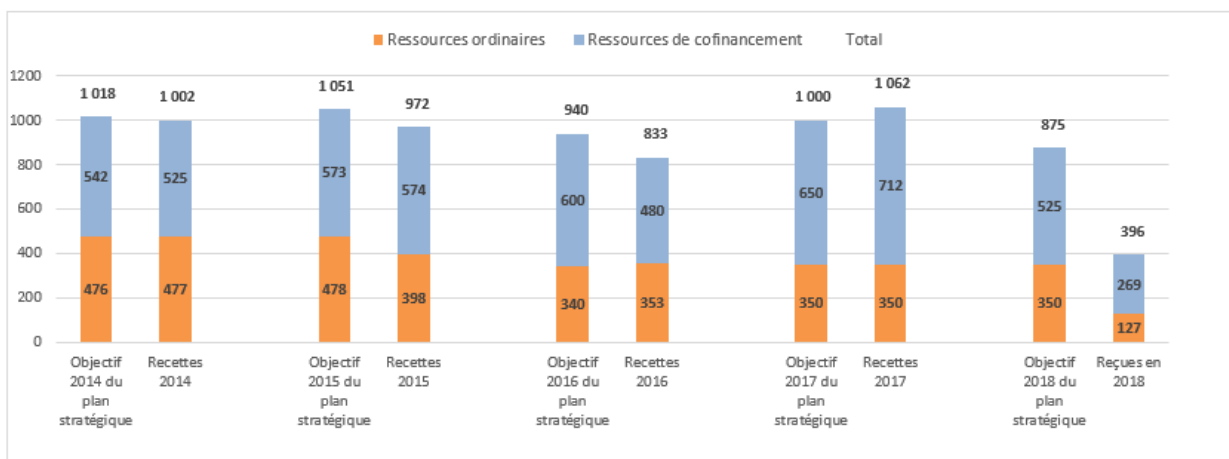
5. Sur toute la période du plan stratégique (2014-2017), le FNUAP a pu compter sur une solide base de donateurs, soit en moyenne 130 gouvernements contributeurs par an. Ceux-ci étaient respectivement au nombre de 123 et 132 en 2016 et 2017.

6. Les recettes totales des contributions prévues en 2018 s'élèvent à 875 millions de dollars, dont 350 millions aux ressources ordinaires et 525 millions aux ressources de cofinancement, conformément aux cibles du plan stratégique.

Tableau 1.

Recettes des contributions du FNUAP pour la période 2014-2017, contributions visées par le plan stratégique (au 31 décembre 2017) et prévisions pour 2018 (au 1^{er} mai 2018)

(en millions de dollars)



Note : Ces contributions ne prennent pas en compte : a) les transferts vers d'autres postes de recettes aux fins de remboursement des charges fiscales; b) les remboursements aux donateurs; c) les revenus d'intérêts; et d) le recouvrement des coûts indirects. Les données pour 2018 comprennent des prévisions et sont susceptibles d'être modifiées.

A. Aperçu des recettes des contributions aux ressources ordinaires

7. Pour la période 2014-2017, l'objectif global des recettes des contributions aux ressources ordinaires a été atteint à 96 %. En particulier, les recettes effectives des contributions aux ressources ordinaires ont accusé une forte baisse au fil des années, passant de 477 millions de dollars en 2014 à 350 millions en 2017, malgré la demande croissante de services de santé sexuelle et reproductive dans le monde. Le Plan stratégique 2018-2021 du FNUAP appelle à ne laisser personne de côté, une vision qui exige de mobiliser un minimum de ressources ordinaires – le fondement des activités opérationnelles du Fonds –, d'élargir les partenariats stratégiques, d'accroître le soutien politique, et de savoir s'adapter aux conditions difficiles et aux enjeux présentés par l'environnement actuel.

8. La baisse de 3 millions de dollars des recettes des contributions (passées de 353 à 350 millions de dollars entre 2016 et 2017) aurait pu être bien plus sévère, compte tenu de la décision de l'un des principaux donateurs du FNUAP de ne plus contribuer financièrement aux ressources de base de l'organisation. Cependant, les efforts accrus de mobilisation des ressources – ordinaires et de cofinancement – ont permis de lever des fonds auprès d'un large éventail de donateurs en 2017. Les apports supplémentaires généreux des donateurs pour combler le manque de ressources de base, ainsi que l'élan généré par des mouvements, tels que SheDecides, le Sommet de Londres sur la planification familiale et la priorité accordée par l'Union africaine au dividende démographique, ont contribué à attirer davantage l'attention sur la santé sexuelle et reproductive et sur les droits en matière de reproduction des femmes, des adolescents, des filles et des jeunes.

9. L'annexe 1, qui vient en complément du tableau 1 présentant les recettes du FNUAP, fournit des informations détaillées sur les recettes des contributions et sur les engagements effectifs pour 2017, ainsi qu'une estimation la plus juste possible des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP pour 2018, effectuée à partir des données disponibles au 1^{er} mai 2018. Ces contributions comprennent les éléments suivants : a) les recettes des contributions pour la période 2014--2017; b) les engagements pour 2018 reçus au cours de la conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions, qui s'est tenue le 8 novembre 2017 à New York; et c) les indications écrites et verbales des gouvernements confirmant leur appui au FNUAP pour 2018 et au-delà.

Tableau 2.

Contributions aux ressources ordinaires du FNUAP, 2017-2018³*(en millions de dollars)*

Donateurs	2017			2018			
	Monnaie utilisée	USD		Donateurs	Monnaie utilisée	USD	
Suède	SEK	575	64	Suède	SEK	616	71
Norvège	NOK	423	51	Norvège	NOK	500	64
Danemark	DKK	272	43	Pays-Bas	EUR	33	40
Pays-Bas	EUR	35	37	Danemark	DKK	225	37
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	GBP	20	26	Allemagne	EUR	22	27
Allemagne	EUR	22	25	Finlande	EUR		20
Finlande	USD		20	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	GBP	14	19
Japon	USD		18	Japon	USD		18
Suisse	CHF	16	16	Suisse	CHF	16	16
Canada	CAD	16	12	Canada	CAD	16	12
Autres			38	Autres			38
Total			350	Total			362

Note : Ces contributions ne prennent pas en compte : a) les transferts vers d'autres postes de recettes aux fins de remboursement des charges fiscales; et b) les revenus d'intérêts. Les données pour 2018 comprennent des prévisions et sont susceptibles d'être modifiées. Seuls 127 des 362 millions de dollars prévus pour 2018 étaient enregistrés au 1^{er} mai 2018.

10. En 2017, le nombre global de donateurs contribuant aux ressources ordinaires est passé à 120, contre 107 en 2016. Les gouvernements donateurs contribuant aux ressources ordinaires peuvent également contribuer aux ressources de cofinancement. Sept pays membres du Comité de l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE) (Belgique, Corée [République de], Danemark, Luxembourg, Norvège, Suède et Slovaquie); 11 pays de programme (Afrique du Sud, Bangladesh, Bolivie [État plurinational de], Guinée-Bissau, Inde, Iran [République islamique d'], Lesotho, Mauritanie, Mongolie, Philippines et Togo); et un pays non membre du CAD-OCDE (Israël) ont augmenté leurs contributions aux ressources ordinaires en 2017; 26 États membres ont pris de nouveaux engagements en 2017 (contrairement à 2016). Ces augmentations ont été enregistrées dans l'engagement effectif au titre duquel elles ont été reçues et versées.

³ Tableau comparatif des recettes enregistrées en 2017 (au 31 décembre 2017) et des recettes des contributions prévues pour 2018 (au 1^{er} mai 2018).

11. Le FNUAP continuera de plaider auprès des membres du CAD-OCDE et des autres donateurs, notamment les pays de programme, en vue d'accroître les contributions aux ressources ordinaires, et fera davantage appel au secteur privé, aux fondations privées, aux institutions philanthropiques et au grand public dans les pays concernés. En 2017, 99 % des recettes totales des contributions aux ressources ordinaires provenaient de donateurs du CAD-OCDE. Au 1^{er} mai 2018, seuls 127 des 362 millions de dollars officiellement engagés au titre des ressources ordinaires pour 2018 avaient été reçus.

12. Conformément à la décision 2016/18 du Conseil d'administration, le FNUAP a continué de plaider énergiquement en faveur des ressources ordinaires, et a élaboré à cet égard un document intitulé *What does core (regular) resources pay for?*, afin de mettre en évidence la valeur et l'utilité des interventions du FNUAP financées par les ressources ordinaires. En 2017, l'organisation a également lancé la campagne « 150 donateurs », en vue d'élargir la base de donateurs contribuant aux ressources ordinaires. Les efforts concertés du personnel des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège pour mobiliser les gouvernements hôtes et leurs homologues, en mettant l'accent sur le caractère essentiel des ressources ordinaires, ont permis d'accroître les engagements de la part des États et territoires membres.

B. Aperçu des recettes des contributions aux ressources de cofinancement

Aperçu des contributions aux ressources de cofinancement

13. En 2017, les recettes totales des contributions aux ressources de cofinancement ont atteint 712 millions de dollars, contre 480 millions en 2016, soit une hausse de 48 %. Cette -augmentation est notamment intervenue dans les domaines suivants : le programme UNFPA Supplies (60 %); le Fonds thématique pour la santé maternelle (392 %); le Fonds thématique pour l'élimination de la fistule obstétricale (19 %); et l'aide en situation d'urgence et de crise humanitaire (7 %). On constate une forte augmentation des recettes des contributions provenant des transferts interorganisationnels au sein des Nations Unies (15 %); des pays de programme contribuant à leurs propres programmes de pays (160 %); de la Commission européenne (158 %); et du secteur privé (75 %).

Tableau 3.

Contributions aux ressources de cofinancement du FNUAP, 2016-2017

(en millions de dollars)

Donateurs	2016	Donateurs	2017
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	116	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	140
Transferts interorganisationnels au sein des Nations Unies*	109	Transferts interorganisationnels au sein des Nations Unies*	125
Canada	42	Commission européenne	61
États-Unis d'Amérique	33	Suède	53
Commission européenne	24	Danemark	46
Suède	18	Pays-Bas	44
Japon	17	Guatemala	41
Suisse	16	Canada	34
Australie	11	Norvège	17
Belgique	11	République de Corée	17
Autres	83	Autres	134
	480		712

Note : Ces contributions ne prennent pas en compte : a) les remboursements aux donateurs; b) les revenus d'intérêts; et c) le recouvrement des coûts indirects. Les données pour 2018 comprennent des prévisions et sont susceptibles d'être modifiées.

* Inclut tous les fonds reçus des mécanismes de financement conjoints (programmes conjoints et fonds d'affectation spéciale multidonateurs), ainsi que les transferts bilatéraux effectués par des organismes des Nations Unies.

14. En 2017, de nombreux pays ont accru leurs contributions aux ressources de cofinancement : 13 pays membres du CAD-OCDE (Allemagne, Australie, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni et Suède); 9 pays de programme (Algérie, Brésil, Guatemala, Indonésie, Mexique, Nigéria, Paraguay, Tadjikistan et Uruguay); et 3 pays non membres de l'OCDE (Estonie, Liechtenstein et Pologne). Cinq pays membres du CAD-OCDE (Corée [République de], Nouvelle-Zélande, Portugal, Qatar et Slovénie) et 6 États membres de l'OCDE (Cameroun, Costa Rica, Haïti, Honduras, Kazakhstan et Russie [Fédération de]) ont pris de nouveaux engagements importants en 2017 (contrairement à 2016).

Contributions aux ressources de cofinancement provenant des transferts interorganisationnels au sein des Nations Unies

15. En 2017, 125,4 millions de dollars, soit près d'un cinquième (17,6 %) du total des recettes des contributions aux ressources de cofinancement (712 millions) provenaient de transferts interorganisationnels au sein des Nations Unies (voir tableau 3), parmi lesquels des transferts entre organismes et des fonds reçus en tant que participant à des mécanismes de financement interorganisationnel commun. Il sied de noter que le FNUAP a réussi à affecter au moins 15 % de ses autres ressources à des activités conjointes, conformément au rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Les recettes provenant des entités des Nations Unies en 2017 sont en hausse de 16 millions de dollars par rapport à 2016 (109 millions). Par ailleurs, cette collaboration réussie entre les organismes des Nations Unies demeure une priorité pour les donateurs, en particulier pour les organismes des Nations Unies qui coopèrent au niveau mondial.

16. Sur les recettes totales provenant des transferts interorganisationnels au sein des Nations Unies, 38,6 millions de dollars ont émané d'accords bilatéraux et 65,7 millions ont été attribués à la mise en œuvre, dans le cadre de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et de programmes conjoints, dont 21 millions du Fonds central pour les interventions d'urgence. Cet apport témoigne du rôle moteur que le FNUAP continue de jouer dans les interventions des Nations Unies en situation d'urgence et de crise humanitaire.

17. En 2017 et 2018, le FNUAP a continué de participer activement au financement interorganisations et aux plateformes associées, notamment en participant au Groupe des résultats du financement stratégique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), ainsi qu'à d'autres groupes impliqués dans la supervision, la coordination, la production de données et la mise en œuvre de mécanismes de financement commun. Le FNUAP a reçu 41,9 millions de dollars, sous forme de transferts interorganisationnels, de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et de programmes conjoints auxquels il participe comme administrateur. Le FNUAP administre ces fonds pour le compte de l'ensemble des entités des Nations Unies participantes; seule la part des contributions distribuée au FNUAP aux fins de mise en œuvre est comptabilisée dans les recettes (l'annexe 2 présente le détail de la somme reçue en 2017 au titre des programmes conjoints et des fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par le FNUAP).

18. Le FNUAP continue d'élaborer des portefeuilles de programmes et de financements conjoints performants avec un large éventail d'entités des Nations Unies dans des domaines de résultats qui bénéficient de synergies entre les organisations. Les mécanismes de financement commun et les autres dispositifs de financement interorganisations favorisent non seulement la réalisation d'activités communes, mais également la souplesse et la prévisibilité des contributions. À ce titre, ils complètent les contributions aux ressources ordinaires et les fonds thématiques propres aux entités, au sein de l'architecture de financement du FNUAP.

19. Parmi les principaux exemples d'action conjointe et de mécanismes de financement commun facilitant les progrès à grande échelle, citons : a) le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision (depuis 2008); et b) le Programme mondial sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence basée sur le genre. En 2017, le FNUAP est devenu, avec ONU-Femmes et le PNUD, un partenaire fondateur de l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles réunissant l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. Le FNUAP est également la première organisation à présider le Fonds commun pour le Programme 2030.

Contributions aux ressources de cofinancement des gouvernements des pays de programme

20. Les contributions aux ressources de cofinancement des gouvernements des pays de programme, en appui à leurs propres programmes de pays, continuent de représenter une part importante des recettes. En 2017, 20 pays de programme ont signé des accords d'une valeur totale de 60,7 millions de dollars, alors que 25 pays avaient engagé 23,3 millions de dollars en 2016, soit une augmentation de 37,5 millions de dollars (voir tableau 4). Selon les chiffres de l'OCDE, les financements publics nationaux ont connu une hausse rapide dans de nombreux pays en développement au cours des cinq dernières années, en raison du nombre sans précédent de ces pays ayant rejoint la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Le FNUAP continue de renforcer ses partenariats, en particulier avec les institutions financières internationales, afin de soutenir le travail des pays de programme. En 2017, 14,4 millions de dollars (24 %) de recettes des contributions (60,7 millions de dollars) provenaient de prêts et de subventions d'institutions financières internationales. Cette hausse est en grande partie imputable aux projets de recensement menés au Guatemala et en Haïti, lesquels ont représenté environ 79 % des recettes des contributions aux ressources de cofinancement pour les pays de programme.

21. En 2017, les dix engagements les plus importants étaient les suivants : Guatemala (40,7 millions de dollars); Haïti (8 millions de dollars); Paraguay (2,9 millions de dollars); Indonésie (2,6 millions de dollars); Nigéria (1,8 million de dollars); Tchad (1,4 million de dollars); Brésil (1,3 million de dollars); Uruguay (0,8 million de dollars); Honduras (0,6 million de dollars); et République de Moldova (0,4 million de dollars). Plusieurs pays se sont également engagés en 2017 à soutenir leurs programmes de pays : Algérie, Botswana, Cameroun, Costa Rica, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Mexique, République démocratique du Congo et Tadjikistan. Les contributions aux ressources de co-financement des gouvernements de ces pays de programme comprennent des subventions ou des prêts d'institutions financières internationales (notamment des banques multilatérales de développement), du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et de divers acteurs privés – par l'intermédiaire de dispositifs bilatéraux et multipartenaires opérant au niveau national. Le détail de ces contributions est présenté à l'annexe 3. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et aux objectifs de développement durable, le FNUAP invite les gouvernements à revoir à la hausse leur enveloppe nationale, notamment leurs contributions aux ressources de cofinancement, essentielles pour compléter la base de ressources ordinaires du FNUAP.

Tableau 4.

Contributions des pays de programme à leurs propres programmes de pays*(en millions de dollars)*

Donateurs	2016	Donateurs	2017
El Salvador	8,0	Guatemala	40,7
République démocratique	2,5	Haïti	8,0
Libéria	3,3	Paraguay	2,9
Guatemala	2,6	Indonésie	2,6
Nigéria	1,3	Nigéria	1,8
Congo	1,0	Tchad	1,4
Indonésie	0,5	Brésil	1,3
Colombie	0,5	Uruguay	0,8
Brésil	0,7	Honduras	0,6
Uruguay	0,5	Moldova	0,4
Autres	2,4	Autres	0,2
Total	23,3	Total	60,7

Note : Voir l'annexe 3 pour plus de détails.

Commission européenne

22. En 2017, les contributions aux ressources de cofinancement provenant de la Commission européenne ont totalisé 61,5 millions de dollars, contre 23,8 millions en 2016. La Commission européenne considère de plus en plus le FNUAP comme un partenaire fiable et efficace, et l'associe à ses missions d'aide humanitaire : activités d'appui aux programmes nationaux de santé reproductive et de lutte contre la violence basée sur le genre; projets de recensement et autres enquêtes démographiques; et interventions humanitaires, principalement en Syrie et en Iraq. Le FNUAP a conclu deux nouveaux accords de contribution avec la Direction générale de la migration et des affaires intérieures et la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement de la Commission européenne. Ces accords portent sur la promotion et la protection des droits de l'homme en Arménie (en collaboration avec le PNUD et l'UNICEF), ainsi que la protection et la réinstallation durable des réfugiés et des demandeurs d'asile grâce à l'amélioration de la collecte et de la tenue des données nationales en Éthiopie (en collaboration avec l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et en coordination avec le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas). Le FNUAP a signé six nouveaux accords de contribution avec la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire de la Commission européenne, essentiellement pour soutenir la mise en œuvre d'interventions complètes de santé reproductive et de lutte contre la violence basée sur le genre auprès des réfugiés syriens en Égypte, en Jordanie et en Turquie, d'aide aux personnes déplacées en Syrie et en Iraq, et de soins intégrés d'obstétrique et de santé mentale pour les femmes en Libye.

C. Financement thématique

23. Les trois fonds thématiques du FNUAP sont financés conjointement en interne par des donateurs et contribuent à l'atteinte des objectifs du cadre de résultats du plan stratégique du FNUAP. Ils appuient la réalisation des programmes approuvés dans les domaines d'intervention du FNUAP dans les pays prioritaires, et favorisent une approche cohérente et conforme aux plans et budgets nationaux. La prévisibilité des ressources propres aux fonds thématiques permet de dynamiser les programmes et de les déployer à grande échelle, afin de répondre aux besoins non satisfaits. Le FNUAP a mis en place trois fonds thématiques : a) produits de planification familiale et appui technique (programme UNFPA Supplies); b) santé maternelle; et c) élimination de la fistule obstétricale (intégré comme programme dans le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle). Le FNUAP participe, aux côtés de ses partenaires, aux efforts de promotion visant à augmenter les contributions à ces fonds thématiques, conformément à l'examen quadriennal complet et à la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP. En 2018, le FNUAP lancera un nouveau fonds thématique pour l'action humanitaire.

Programme UNFPA Supplies

24. Le programme UNFPA Supplies est resté l'un des principaux instruments de mise en œuvre de la stratégie du FNUAP relative à la planification familiale, en vue d'atteindre l'objectif du mouvement Family Planning 2020. Il s'agit du seul programme des Nations Unies consacré à la planification familiale et le premier fournisseur mondial de produits de contraception gratuits.

Tableau 5.

Recettes des contributions aux ressources de cofinancement du programme UNFPA Supplies, pour la période 2016-2017, au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)

Donateurs	2016	Donateurs	2017
Royaume-Uni	66,61	Royaume-Uni	61,61
Fondation Bill and Melinda Gates	4,00	Danemark	18,42
Commission européenne	3,18	Commission européenne	18,05
Australie	1,90	Canada	7,70
Crown Agent Limited	1,15	Pays-Bas	5,81
Luxembourg	0,43	Transferts interorganisationnels au sein de	4,23
Espagne	0,21	Australie	2,61
Friends of UNFPA	0,10	Belgique	2,36
Portugal	0,05	France	1,07
Liechtenstein	0,01	Luxembourg	0,86
		Irlande	0,59
		Crown Agent Limited	0,45
		Friends of UNFPA	0,36
		Espagne	0,12
		Liechtenstein	0,02
		Slovénie	0,006
	77,66		124,26

Note : Les totaux ont été arrondis.

25. En 2017, le programme UNFPA Supplies a fourni un appui technique et des produits de contraception modernes en quantité suffisante pour aider les couples, les femmes et les jeunes de plus de 46 pays à faible revenu présentant un taux élevé de mortalité maternelle et des besoins non satisfaits importants en matière de planification familiale. Ces produits de contraception ont permis d'éviter environ 6,5 millions de grossesses non désirées, 15 000 décès maternels, 97 000 décès d'enfants et 1,9 million d'avortements non médicalisés.

26. Depuis son lancement en 2007, le programme UNFPA Supplies a reçu l'appui d'un large éventail de donateurs : Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède, ainsi que la Catalogne, la Commission européenne, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Children's Investment Fund Foundation, la Winslow Foundation, TreeHouse Investments et d'autres acteurs privés (notamment par des dons en ligne).

27. L'appui technique aux pays a représenté environ 30 % des dépenses du programme UNFPA Supplies. Cet investissement a permis d'améliorer les chaînes d'approvisionnement, d'informatiser les systèmes de gestion de l'information logistique dans davantage de pays, et d'accroître le nombre d'agents de santé assurant la promotion et la prestation de services de planification familiale de qualité. Depuis 2012, grâce à la mise en place de programmes de planification familiale volontaire, le nombre de femmes et d'adolescentes ayant recours à des moyens de contraception modernes dans les pays bénéficiaires a augmenté de 17,9 millions.

28. Le programme UNFPA Supplies joue un rôle essentiel dans les interventions de santé reproductive que mène le FNUAP au sein des communautés en situation de crise. En 2017, il a permis de fournir des kits de santé reproductive d'urgence – contenant du matériel, des produits de contraception et d'autres fournitures médicales vitales, afin d'améliorer la santé reproductive des populations en situation de crise –, en appui aux interventions humanitaires menées dans plus d'une dizaine de pays. On estime que les produits de contraception fournis dans ces kits ont évité 15 500 grossesses non désirées chez les femmes et les adolescentes vivant déjà dans des conditions très dangereuses.

29. Le 11 juillet 2017, le FNUAP a organisé (en collaboration avec le Royaume-Uni et la Fondation Bill et Melinda Gates) le Sommet de la planification familiale à Londres, au cours duquel les pays ont renouvelé et rehaussé leurs engagements, en vue de permettre à 120 millions de femmes et d'adolescentes supplémentaires d'accéder à des moyens de contraception d'ici à 2020. Le programme UNFPA Supplies a apporté un soutien de premier plan à 33 pays ayant augmenté leur engagement, ainsi qu'à trois pays cibles du programme Family Planning 2020 nouvellement engagés. Une enveloppe de 3,8 milliards de dollars a notamment été octroyée à la planification familiale, qui témoigne de la volonté croissante des pays de financer leurs propres programmes.

30. En 2017, les perspectives financières du programme UNFPA Supplies se sont sensiblement améliorées du fait de la hausse des contributions des donateurs, lesquelles sont passées de 77,7 millions de dollars en 2016 à 124,3 millions de dollars en 2017 (voir tableau 5). Le programme a également vu le nombre de ses donateurs augmenter en 2017 et compte désormais 18 donateurs apportant une aide financière. Les engagements étaient, en grande partie, des accords pluriannuels, ce qui a pour effet de rehausser les prévisions budgétaires pour 2018 et 2019. Un financement durable est essentiel pour que UNFPA Supplies puisse aider les pays cibles en situation de croissance démographique à atteindre leurs objectifs au titre du programme Family Planning 2020, et soutenir les interventions humanitaires. L'écart de financement d'UNFPA Supplies se chiffre à 700 millions de dollars pour la période 2018-2021. Si le programme parvient à réunir tous les fonds nécessaires, il devrait pouvoir permettre d'éviter 72 millions de grossesses non désirées, 23 millions d'avortements non médicalisés, 205 000 décès maternels et 1,3 million de décès d'enfants.

31. En 2018, UNFPA Supplies poursuivra ses efforts de mobilisation des ressources, dans l'optique de résorber l'écart de financement de 700 millions de dollars pour la période 2018-2021, l'objectif à long terme étant d'assurer sa pérennité financière jusqu'en 2030. Les priorités actuelles de la mobilisation des ressources sont les suivantes : affûter le langage utilisé dans l'argumentaire d'investissement; renforcer l'engagement stratégique auprès des donateurs à même de réduire substantiellement l'écart de financement actuel; élargir la base de financement; et continuer de se rapprocher d'initiatives semblables également à la recherche de nouveaux financements (p. ex., le Mécanisme mondial de financement), afin de travailler en synergie.

32. En 2017, en partenariat avec le Royaume-Uni et la Fondation Bill et Melinda Gates, le FNUAP a mis en place un système de prêts provisoires, afin de fournir aux pays les produits de santé reproductive dont ils ont besoin, de la manière la plus efficace et rapide possible, remédiant ainsi à un problème de longue date. Ce système de prêts provisoires comptera jusqu'à 61 millions de dollars placés dans un fonds de réserve et destinés à améliorer l'efficacité de l'approvisionnement, grâce au versement échelonné des fonds des donateurs.

Fonds thématique pour la santé maternelle

33. Le Fonds thématique pour la santé maternelle soutient la réalisation de l'objectif pour le développement durable 3 relatif à la santé et au bien-être – en particulier la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, et l'amélioration de l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive – et de l'objectif 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Il se concentre sur quatre domaines d'intervention essentiels : a) les soins obstétricaux et néonataux d'urgence; b) les ressources humaines de la santé, notamment par le biais d'un programme de maïeutique; c) la surveillance de la mortalité maternelle et les moyens de la réduire; et d) la prévention et le traitement de la fistule obstétricale et l'intégration sociale des personnes survivantes. Il accompagne 39 pays dans la mise en œuvre et le suivi de programmes de santé maternelle, afin d'améliorer les données de ces pays, en mettant en place des plans nationaux de surveillance et de prévention de la mortalité maternelle et périnatale.

Tableau 6.

Recettes des contributions aux ressources de cofinancement du Fonds thématique pour la santé maternelle, pour la période 2016-2017, au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)

Donateurs	2016	Donateurs	2017
Luxembourg	1,52	Suède	3,78
Autriche	0,05	Allemagne	2,25
GE Healthcare	0,03	Luxembourg	1,70
		Friends for UNFPA	0,08
		GE Healthcare	0,03
Total	1,59	Total	7,84

Note : Les totaux ont été arrondis.

34. Le risque de décès et de morbidité des femmes et des nouveau-nés étant très élevé pendant le travail, l'accouchement et la première semaine suivant la naissance, il est essentiel d'investir pour améliorer l'accessibilité et la qualité des soins, en particulier les soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Le Fonds thématique pour la santé maternelle a contribué à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des soins, en créant des réseaux nationaux de centres de soins obstétricaux et néonataux d'urgence à l'aide d'un système d'information géographique. Il a également assuré le suivi des résultats des interventions pour le compte des ministères de la Santé, afin de garantir la qualité des soins et le bon fonctionnement des centres, et a amélioré le suivi des systèmes nationaux d'information sanitaire au Bénin, au Burundi, en Guinée, à Madagascar, au Sénégal et au Togo. Il fournit également des services de santé maternelle et néonatale vitaux dans les zones en situation de crise humanitaire, de conflit et d'après-conflit (Afghanistan, Bangladesh, Haïti, Libéria, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tchad).

35. En 2017, plus de 550 écoles de maïeutique ont reçu l'aide du Fonds thématique pour la santé maternelle; dans plus de 90 % des pays d'intervention du Fonds, le programme de formation est désormais conforme aux normes mondiales de la Confédération internationale des sages-femmes/de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Fonds a soutenu l'éducation et la formation de plus de 82 000 sages-femmes depuis 2009; rien qu'en 2017, environ 15 000 sages-femmes ont reçu une formation avant et pendant l'emploi.

36. Le Fonds thématique pour la santé maternelle aide 39 pays à mettre en place des systèmes de surveillance de la mortalité maternelle, dans l'optique d'améliorer la responsabilisation et la qualité des soins. En 2017, 34 pays possédaient un système de notification obligatoire des décès maternels, 30 pays étaient dotés d'un comité national d'examen fonctionnel, et 36 pays avaient élaboré des directives et des outils nationaux à partir des recommandations de l'OMS.

37. Les recettes des contributions mobilisées ont atteint 1,6 million de dollars en 2016 et 7,8 millions en 2017 (voir tableau 6). Le gouvernement suédois s'est imposé au fil des années comme le premier donateur du Fonds.

38. La phase de mise en œuvre du programme s'est achevée en 2017; la troisième phase (2018-2022) est en cours d'élaboration. Elle se fonde sur un nouveau modèle de mesure des résultats d'évaluation, des retours d'expérience et de la conformité au Plan stratégique 2018-2021. Au cours de la troisième phase, le Fonds aidera les 35 pays présentant les taux les plus élevés de mortalité et de morbidité maternelles à mettre en œuvre le Programme 2030, en réalisant des interventions portant sur tous les aspects de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction auprès des femmes et des adolescentes, tout au long de leur vie. Le FNUAP est en pourparlers avec les donateurs actuels et potentiels du Fonds thématique pour la santé maternelle, en vue d'élargir la base de donateurs et de récolter les ressources nécessaires au Fonds pour remplir sa mission.

Campagne d'élimination de la fistule

39. La Campagne d'élimination de la fistule est une initiative mondiale dirigée et coordonnée par le FNUAP; elle contribue à la réussite des objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 10 et 17. En 2017, elle a été honorée au sein du système des Nations Unies et a reçu le Prix pour l'autonomisation des femmes de l'Union des crédits fédéraux financiers des Nations Unies (United Nations Federal Credit Union), en reconnaissance de son leadership mondial, de son effet transformateur sur la réduction des inégalités, et de son action en faveur d'un nouveau programme mondial fondé sur les principes du droit, de l'inclusion et de l'égalité. Le FNUAP a soutenu près de 95 000 opérations de réparation de la fistule depuis le lancement de la campagne en 2003 (dont plus de 9 000 rien qu'en 2017), redonnant à d'innombrables femmes et filles la santé, l'espoir et la dignité.

Tableau 7.

Recettes des contributions aux ressources de cofinancement du Fonds thématique pour l'élimination de la fistule obstétricale, pour la période 2016-2017, au 31 décembre 2017
(en millions de dollars)

Donateurs	2016	Donateurs	2017
Luxembourg	0,24	Luxembourg	0,32
Islande	0,10	Pologne	0,10
Pologne	0,03	Friends of UNFPA	0,02
Total	0,37	Total	0,44

Note : Les totaux ont été arrondis.

40. En 2017, fort de son leadership dans le cadre de la Campagne pour l'élimination de la fistule obstétricale, le FNUAP a incité ses partenaires à publier un appel conjoint en faveur d'une nouvelle stratégie mondiale visant à éliminer la fistule d'ici une génération. En outre, pour la première fois, une survivante de la fistule a pu témoigner de son expérience, au cours d'une manifestation de haut niveau organisée par le FNUAP en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette campagne a permis de renforcer les capacités des gouvernements des pays très touchés par le problème de la fistule obstétricale, afin que ceux-ci puissent concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de stratégies d'élimination de la fistule fondées sur des données probantes, notamment en créant des environnements favorables et en consolidant leurs systèmes de santé, de manière à prévenir et soigner la fistule, et à permettre la réintégration des survivantes. En 2017, 81 % des pays soutenus par le Fonds thématique pour la santé maternelle avaient mis en place des équipes spéciales nationales responsables de la supervision, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des stratégies d'élimination de la fistule obstétricale; 23 de ces mêmes pays avaient élaboré une stratégie nationale d'élimination de la fistule obstétricale assortie d'échéances. En 2017, le registre électronique mondial de la fistule obstétricale a été lancé dans cinq pays (Bangladesh, Cameroun, Madagascar, Malawi et Népal) : cet outil innovant vise à améliorer la disponibilité des données en temps réel relatives à la fistule obstétricale, et à faciliter le suivi de l'accès aux soins, du rétablissement et du bien-être des survivantes.

41. Bien que la majeure partie du financement de la Campagne pour l'élimination de la fistule obstétricale provienne du Fonds thématique pour la santé maternelle, les recettes totales des contributions mobilisées en 2016 et 2017 ont respectivement atteint 0,37 et 0,44 million de dollars (voir tableau 7).

D. Contributions aux ressources du FNUAP pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions humanitaires

42. En 2017, dans le cadre de son action humanitaire, le FNUAP a fourni des services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence basée sur le genre à 16 millions de personnes réparties dans 58 pays. Il a notamment soutenu la prestation de soins obstétricaux d'urgence dans 880 dispensaires mobiles et 2 280 centres de santé; mis en place 725 espaces sûrs pour les femmes et les filles; distribué 800 000 kits de dignité; fourni des services vitaux à plus de 375 000 survivantes de la violence basée sur le genre; et formé plus de 4 000 agents au Dispositif minimum d'urgence en santé reproductive. En 2017, en plus de fournir une aide vitale, le FNUAP a pris la tête du sous-groupe sur la violence basée sur le genre et a coordonné les efforts mondiaux visant à prévenir et éliminer la violence basée sur le genre dans les situations de crise humanitaire.

43. Le financement du FNUAP destiné aux interventions humanitaires est passé de 154,8 millions de dollars en 2016 à 165,4 millions en 2017, soit une hausse de 7 %. Ce montant représente 23 % des contributions totales aux ressources de cofinancement enregistrées en 2017 (contre 32 % en 2016). En 2017, le FNUAP a également reçu une aide en nature d'une valeur de 112 500 dollars de Baby Box Company, en appui aux interventions d'urgence humanitaire en Haïti. Par ailleurs, trois organisations non gouvernementales (le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et RedR Australia) ont détaché 17 collaborateurs dans 20 bureaux de pays du FNUAP intervenant dans des situations d'urgence humanitaire : la valeur de ces services en nature est estimée à 1,2 million de dollars, contre 522 244 dollars reçus et attribués à 12 bureaux de pays en 2016, soit une hausse de 0,7 million de dollars.

44. Les modalités de financement conjoint des Nations Unies, telles que le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et les fonds de financement commun dans les pays, sont essentielles à la mise en œuvre des interventions humanitaires du FNUAP. Le financement total reçu par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies a atteint 33,3 millions de dollars en 2017 (dont 21 millions du CERF), contre 35 millions en 2016 (dont 23,1 millions du CERF). Les donateurs ayant contribué financièrement aux interventions humanitaires du FNUAP en 2017 étaient les suivants : Commission européenne (42,1 millions de dollars); Canada (25,2 millions de dollars); Japon (9,1 millions de dollars); Norvège (7,1 millions de dollars); États-Unis (5,7 millions de dollars); Royaume-Uni (5,4 millions de dollars); Danemark (5,3 millions de dollars); Suède (5,1 millions de dollars); République de Corée (3 millions de dollars); Finlande (3 millions de dollars); Pays-Bas (2,8 millions de dollars); et Australie (2,8 millions de dollars). Le FNUAP a également mobilisé 2,7 millions de dollars auprès de Friends of UNFPA.

45. Le Fonds d'urgence du FNUAP est un mécanisme de financement interne alimenté par des ressources ordinaires, qui permet aux bureaux de pays de lancer une intervention humanitaire. En 2017, près de 4 millions de personnes ont bénéficié des allocations du Fonds d'urgence et d'autres contributions aux ressources affectées aux interventions humanitaires du FNUAP dans le monde, par l'intermédiaire des services fournis par les 41 bureaux de pays et les trois bureaux régionaux du FNUAP. Le Canada et la Norvège ont réalisé à eux deux un investissement direct de 2,9 millions de dollars en faveur des interventions humanitaires du FNUAP dans le monde, en sus de l'enveloppe de 5 millions de dollars provenant des ressources ordinaires du Fonds d'urgence.

E. Contributions du secteur privé

46. En 2017, le FNUAP a redoublé d'efforts pour encourager et former de nouveaux partenariats avec des parties prenantes et des partenaires non traditionnels. Le Cadre des partenariats stratégiques 2018-2021 du FNUAP a été adopté; entièrement conforme au Plan stratégique 2018-2021, il instaure les partenariats stratégiques comme un mode d'engagement de premier plan pour atteindre les trois résultats transformateurs dans le viseur du FNUAP : a) élimination des décès maternels évitables; b) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale; et c) élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes, dont le mariage d'enfants.

47. Grâce à ses partenariats, le FNUAP a mobilisé un financement et des contributions en nature à hauteur de 23,1 millions de dollars auprès du secteur privé en 2017, soit 68 % de plus qu'en 2016. En 2017, il a également finalisé 91 partenariats avec 59 partenaires (contre 73 partenariats avec 53 partenaires en 2016). Ces partenariats ont contribué à renforcer le profil du FNUAP, à financer les programmes de l'organisation de manière plus efficace, à soutenir la mise en place de solutions innovantes et originales, ou à plaider en faveur des droits et de la santé des femmes et des adolescents.

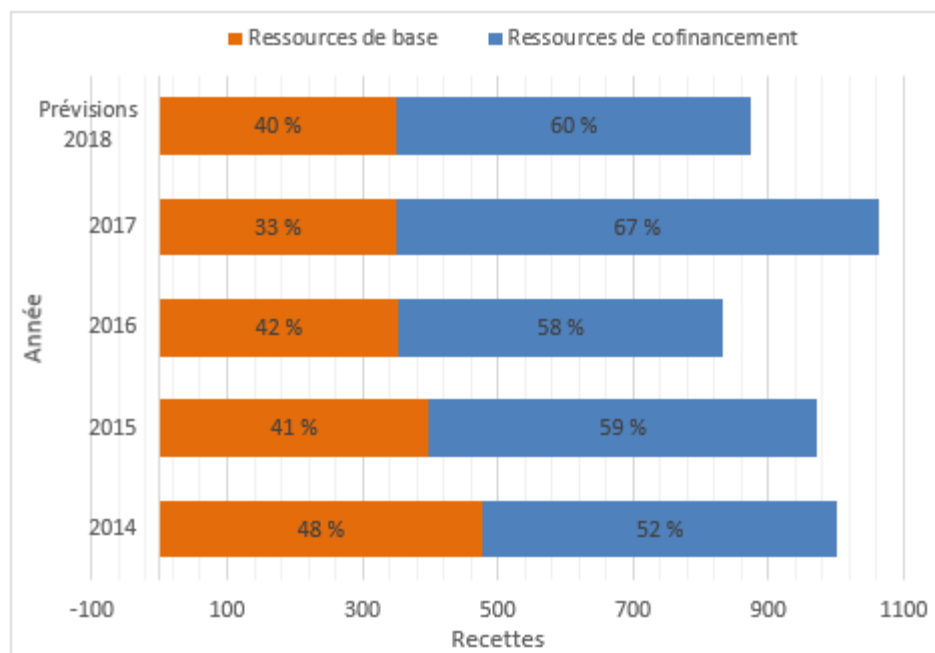
48. Le FNUAP a resserré ses liens avec ses principaux partenaires et mobilisé davantage de ressources auprès de ces derniers de plusieurs façons. Il a conclu un nouveau partenariat relatif à l'utilisation des données géospatiales aux fins de recensement avec la Fondation Bill et Melinda Gates, le gouvernement du Royaume-Uni, Flowminder, Oak Ridge et le Centre pour le réseau international d'information sur les sciences de la Terre. En 2017, le FNUAP et Johnson and Johnson ont prolongé leur collaboration à long terme en faveur du renforcement des services de maïeutique en Haïti et au Libéria. Enfin, grâce à ses efforts accrus de sensibilisation auprès des universités, le FNUAP a conclu des partenariats innovants axés sur la « diffusion » et la « connaissance », notamment avec le Consortium des universités pour la santé mondiale et la Parsons School of Design.

49. Le FNUAP a renforcé ses partenariats aux niveaux national et régional, en apportant sa collaboration et son soutien constant aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, et a finalisé notamment : un partenariat de lutte contre la violence basée sur le genre avec des clubs de sport au Bélarus et en Ukraine; un programme de santé sexuelle reproductive sur le lieu de travail soutenu par Merck for Mothers et par la Fondation des Nations Unies aux Philippines; un partenariat conjoint entre Baby Box et Johnson and Johnson afin de contribuer aux secours humanitaires en Haïti; un partenariat avec le Centre de développement social (Nama) au Qatar pour atteindre les objectifs de développement durable dans les États arabes; un partenariat avec l'Union des crédits fédéraux financiers des Nations Unies, en vue de renforcer la prise en charge de la fistule au Nigéria; et un partenariat de visibilité avec le Graça Machel Trust au Kenya.

50. Le FNUAP a organisé des séances de partage des connaissances, ainsi qu'une série d'ateliers et de conférences avec les parlements nationaux à travers le monde, en vue d'intégrer la question de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux. Il a également favorisé l'adoption de réformes historiques par les parlements d'Égypte, de Jordanie et du Liban, lesquelles contribueront à protéger des millions de femmes et d'adolescentes contre les pratiques néfastes, et à durcir la réglementation relative au traitement pénal des viols. En collaboration avec l'Union africaine, l'Union européenne, le Parlement panafricain et le Forum parlementaire européen, le FNUAP a défendu les activités et les interventions visant à garantir l'adoption et l'application de lois adaptées, l'affectation des fonds, la responsabilisation des institutions publiques, ainsi que la sensibilisation des communautés quant à l'inégalité des sexes et aux pratiques néfastes. Il a également plaidé en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de reproduction pour tous.

Tableau 8.

Répartition en pourcentage des contributions aux ressources ordinaires et de cofinancement au total des contributions, pour la période 2014-2017



Note : Les données pour 2018 sont prévisionnelles et susceptibles d'être modifiées.

51. La part des ressources de cofinancement dans les contributions totales est supérieure à celles des ressources ordinaires : 52 % (2014), 59 % (2015), 58 % (2016), 67 % (2017) et 60 % (2018, selon les estimations). Néanmoins, le FNUAP s'est toujours efforcé de minimiser les fonds en grande partie réservés à un usage déterminé et de maintenir un équilibre raisonnable entre les ressources ordinaires et les ressources de cofinancement. Ces ressources ont été en partie reçues sous forme d'engagements à court terme sur un ou deux ans; dans ces conditions, il devient difficile de conserver le cadre institutionnel solide requis pour appuyer le mandat du FNUAP, notamment au vu de l'amointrissement des ressources ordinaires. Il sied de noter que le nombre d'accords de cofinancement est en hausse, à 356 en 2017 contre 341 en 2016.

52. En 2017, l'Unité de gestion des autres ressources du FNUAP a coordonné et orienté les unités du FNUAP concernées par la gestion de flux mondiaux importants de ressources autres que les ressources de base, afin d'accroître les synergies entre les flux de ressources de base et les autres financements, et d'appuyer le mandat du FNUAP. L'application de la politique relative aux autres ressources à la gestion des méthodes d'affectation des fonds, ainsi que d'autres éléments de cette politique, ont permis d'améliorer le délai de versement des fonds (celui du programme UNFPA Supplies a gagné 45 jours en un an) et le taux de mise en œuvre des autres ressources.

53. L'unité publie des rapports mensuels de suivi du taux d'exécution financière des fonds du FNUAP destinés aux interventions humanitaires. Ce suivi régulier a permis d'améliorer de 45 % les taux d'exécution (par rapport aux données de référence de février 2016), l'une des principales raisons ayant justifié l'augmentation des contributions obtenues du CERF en 2017.

F. Objectifs du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

54. Les contributions visées au titre du Plan stratégique 2018-2021, telles que présentées lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en septembre 2017, s'élevaient à 3,4 milliards de dollars, dont 1,4 milliard en ressources ordinaires et 2 millions en ressources de cofinancement. L'estimation des recettes totales est fondée sur l'engagement des donateurs et leurs premières indications, ainsi que sur l'analyse de l'environnement financier et des sources potentielles de financement, notamment de l'aide publique au développement et des tendances en matière de contributions. Les objectifs de financement du FNUAP demeurent ambitieux. Cependant, d'un point de vue fiduciaire, le budget reste prudent, compte tenu de l'expérience acquise au cours du précédent cycle du plan stratégique (2014-2017). Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Fonds continue de jouer un rôle important vis-à-vis de ses donateurs, de ses partenaires et du système des Nations Unies pour le développement, ce qui reflète la confiance continue des donateurs dans son mandat et l'appui solide dont jouit le Plan stratégique 2018-2021.

55. Compte tenu de la possibilité de réexaminer le scénario de revenus pour 2018-2021, le FNUAP propose de revoir à la hausse les contributions visées au titre du plan stratégique, pour les porter à un montant global de 3,5 milliards de dollars (1,4 milliard de dollars de ressources ordinaires et 2,1 milliards de dollars de ressources cofinancement), ce qui représente une augmentation des ressources de cofinancement de 100 millions de dollars (2,9 % pour la période de quatre ans), soit 25 millions de dollars par an. Toutes les ressources additionnelles mobilisées au-delà de ces objectifs seront affectées à l'amélioration de l'exécution des programmes du FNUAP et à l'appui du système de coordinateurs résidents. Du fait du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le doublement escompté des niveaux actuels dans le cadre de l'arrangement de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) affectera les ressources ordinaires du FNUAP.

56. L'augmentation suggérée des cibles liées aux contributions aux ressources cofinancement résulte d'une analyse approfondie des tendances en matière de contribution : Le FNUAP peut se faire une idée précise des résultats relatifs aux recettes des contributions, qui ont atteint 1,062 milliard de dollars (350 millions pour les ressources ordinaires et 712 millions pour les ressources de cofinancement), soit le montant de recettes le plus élevé jamais perçu par le Fonds. Ce résultat a permis de réaliser 97 % de la cible liée aux contributions aux ressources de cofinancement du plan stratégique (2,365 milliards de dollars pour la période 2014-2017), ce qui correspond aux ressources de cofinancement mobilisées pour le précédent cycle du plan stratégique. Les augmentations devraient provenir des domaines suivants, qui ont connu une croissance soutenue : fonds d'affectation spéciale multidonateurs et programmes conjoints, partenariats stratégiques avec le secteur privé, pays de programme contribuant à leurs propres programmes nationaux et contributions de la Commission européenne.

57. Au vu de ces résultats, l'augmentation, à hauteur de 25 millions de dollars par an, des objectifs en matière de ressources de cofinancement, reflète, malgré son caractère prudent, la confiance, le dévouement et l'implication du FNUAP à tous les niveaux en faveur de l'établissement de partenariats stratégiques efficaces; de l'institutionnalisation d'un cadre précis de définition des objectifs; de l'optimisation des possibilités de financement, y compris au travers de mécanismes de financement innovants permettant de mobiliser suffisamment de ressources viables; et de la poursuite du dialogue au sujet des choix susceptibles de renforcer la qualité des contributions au financement du soutien du FNUAP aux pays bénéficiaires.

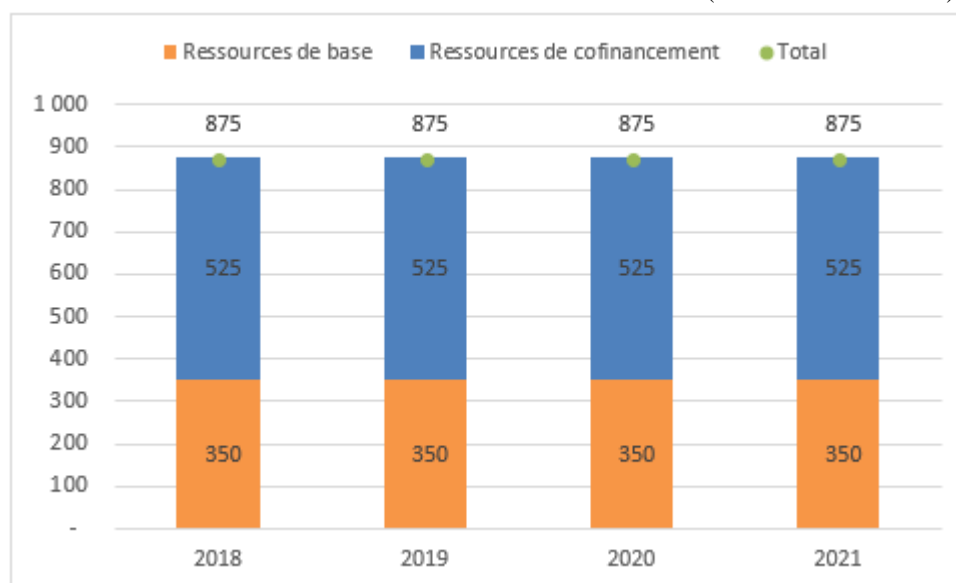
58. En comparaison avec les objectifs quadriennaux relatifs aux recettes des contributions aux ressources de cofinancement pour le précédent cycle du plan stratégique (2014-2017), établis à 596 millions de dollars par an, les objectifs proposés pour les ressources de cofinancement (525 millions de dollars par an) peuvent être qualifiés de prudents. En tant qu'organisation financée sur la base du volontariat, le FNUAP est pleinement conscient de la difficulté à établir des projections quant aux ressources de cofinancement du fait des incertitudes liées au calendrier et à la durée des engagements financiers ainsi qu'aux priorités et aux préférences des donateurs. Il cherchera à atteindre ses objectifs en s'appuyant sur sa stratégie de mobilisation des ressources, sur les recommandations de l'examen quadriennal complet et sur les directives successives du Conseil d'administration (tableau 9).

59. La planification des objectifs relatifs aux recettes de contribution s'inscrit dans le périmètre du Plan stratégique 2018-2021. Le FNUAP a inclus des indicateurs spécifiques visant à mesurer les efforts de mobilisation des ressources. Si les objectifs sont prudents, puisqu'ils sont inférieurs à ceux du cycle précédent, les efforts de mobilisation de ressources du Fonds demeurent ambitieux. Toutes les ressources supplémentaires mobilisées au-delà de ces objectifs seront affectées à l'amélioration de l'exécution des programmes du FNUAP.

Tableau 9.

Cibles proposées en matière de contribution au Plan stratégique 2018-2021 (révision)

(en millions de dollars)



Note : Cibles proposées en matière de contribution Plan stratégique 2018-2021 fixées à 3,5 milliards de dollars (1,4 milliard pour les ressources ordinaires et 2,1 milliards pour les ressources de cofinancement).

III. Dialogue du Conseil d'administration sur les questions de financement

Dialogues structurés en matière de financement

60. Conformément à la décision du Conseil d'administration 2017/25, le FNUAP a mis au point une proposition d'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des dialogues structurés en matière de financement. Plusieurs consultations informelles ont été tenues avec le Conseil d'administration en 2017 et 2018 afin d'évoquer la proposition sur les dialogues structurés en matière de financement à venir, l'élaboration d'un « pacte de financement », conformément à la proposition du Secrétaire général concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que l'architecture de financement du FNUAP et sa situation financière. Le FNUAP compte sur l'organisation de dialogues réguliers et approfondis avec tous les États membres pour atteindre un niveau suffisant de financements prévisibles en vue de la concrétisation de l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation au terme des trois prochains cycles du plan stratégique à l'horizon 2030.

61. Conformément à la réforme de financement du Secrétaire général, le FNUAP a en outre adopté un rôle de premier plan quant à la promotion des dialogues structurés en matière de financement et d'un « pacte de financement » parmi les organismes des Nations Unies. Sa proposition visant à renforcer la profondeur et la régularité des dialogues structurés en matière de financement a été bien accueillie par les États membres et les organisations partenaires des Nations Unies. Elle doit être vigoureusement soutenue par le plus grand nombre possible d'États membres afin d'atteindre l'objectif fixé, qui consiste à assurer un financement prévisible et de qualité en faveur du plan stratégique et des objectifs de développement durable. La proposition du FNUAP sur les dialogues structurés en matière de financement figure en addenda à l'attention du Conseil d'administration, en vue de son approbation dans le cadre de la décision prise concernant le présent rapport.

62. Le pacte de financement du FNUAP consiste en un accord mutuel entre le FNUAP et les États membres par lequel le FNUAP s'engage à garantir l'excellence de ses programmes, la transparence et la responsabilité de son administration, ainsi qu'à harmoniser et consolider davantage son architecture de financement. En retour, les États membres s'engagent à fournir au plan stratégique des niveaux de ressources suffisants et prévisibles et à soutenir la mise en œuvre de son architecture de financement.

Tendances de financement

63. Le FNUAP fait appel aux donateurs pour les premiers engagements et paiements, qui sont nécessaires dès le début de l'année pour garantir la prévisibilité, la planification et la mise en œuvre efficace et efficiente de l'exécution des programmes. Seuls 127 millions de dollars de ressources ordinaires étaient officiellement enregistrés au 1^{er} mai 2018. À cet égard, compte tenu de la tendance de nombreux donateurs à donner la priorité aux ressources préaffectées, le manque en ressources ordinaires risque de se confirmer. La première année du plan stratégique précédent (2014-2017), les recettes provenant des contributions aux ressources de base ont culminé à 477 millions de dollars. Elles ont ensuite rapidement chuté à 350 millions en 2017, la dernière année du cycle.

64. Conformément à la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP (DP/FPA/2015/11), la progression de la mobilisation de ressources à tous les niveaux représente désormais une priorité absolue pour l'organisation. Le FNUAP continue d'insister sur le fait qu'une contribution illimitée aux ressources ordinaires demeure la modalité de contribution privilégiée, ce qui constitue le fondement de la durabilité et de la prestation efficace de sa mission et revêt une importance accrue pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

65. En ce qui concerne les ressources de cofinancement, l'objectif préliminaire pour 2018 s'agissant des recettes des contributions s'élève à 525 millions de dollars. Conformément à la décision 2017/25 du Conseil d'administration, le FNUAP continue d'attirer de nouvelles sources de financement diverses, dont les résultats positifs se concrétisent déjà; les ressources de cofinancement enregistrées atteignaient en effet 269 millions de dollars au 30 avril 2018, soit une augmentation de 64 millions par rapport au 30 avril 2017.

66. La réalisation de ces objectifs est essentielle à la mobilisation des ressources nécessaires au financement des résultats du plan stratégique; la prévisibilité est incontournable et les engagements pluriannuels de soutien au plan stratégique, indispensables à sa viabilité.

Stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP

67. La stratégie de mobilisation de ressources du FNUAP, adoptée dans le cadre de la décision 2015/18 du Conseil d'administration, continue d'orienter les efforts de mobilisation des ressources du Fonds et elle est jugée adaptée au contexte du Plan stratégique 2018-2021, comme en témoignent les recettes des contributions aux ressources de cofinancement obtenues en 2017 : avec 712 millions de dollars, il s'agissait du montant le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire du Fonds. Les recettes perçues en 2017 par les bureaux régionaux et les bureaux de pays atteignaient 534 millions de dollars, soit 75 % du total des recettes des contributions aux ressources de cofinancement pour 2017, ce qui illustre le succès de la coordination des efforts de mobilisation des ressources menés à tous les niveaux du FNUAP. Les 177 millions de dollars restants (soit 25 % du total des recettes des contributions aux ressources de cofinancement) ont été mobilisés par le biais de flux de financement thématiques et de projets de cofinancement gérés par le siège. Les facteurs sous-tendant ce succès en matière de cofinancement sont les suivants :

- a) La stratégie de mobilisation des ressources a introduit une approche décentralisée mais coordonnée en la matière. Cette dernière a débouché sur des résultats notables : les bureaux régionaux et de pays ont affiné leurs objectifs et leurs stratégies de mobilisation des ressources en fonction de leurs sources de financement et partenariats pertinents respectifs. L'amélioration des flux verticaux et horizontaux d'informations a par ailleurs entraîné la soumission, aux contributeurs potentiels, de propositions plus stratégiques. Cette approche, associée au renforcement de la gestion, de la transparence et du suivi des ressources, a permis au FNUAP d'élargir le choix de modalités qu'il propose, favorisant ainsi l'apport de contributions plus importantes.
- b) Le FNUAP salue la dynamique reposant sur les apports supplémentaires généreux de donateurs du monde entier pour combler le manque de ressources ordinaires, ainsi que sur l'élan généré par des mouvements, tels que SheDecides, le Sommet de Londres sur la planification familiale et la priorité accordée par l'Union africaine au dividende démographique, qui ont contribué à attirer davantage l'attention sur la santé sexuelle et reproductive et sur les droits en matière de procréation des femmes, des adolescents, des filles et des jeunes.

Fenêtres et possibilités de financement supplémentaires

68. Le FNUAP continue de participer activement aux discussions des Nations Unies sur les financements conjoints et systémiques. Il contribue ainsi au renforcement des capacités des équipes de pays en matière de mobilisation de ressources; à la rationalisation des instruments de financement en collaboration avec la Banque mondiale, des instituts de financement régionaux (tels que la Banque islamique de développement ou la Banque interaméricaine de développement) et l'Union européenne; et aux alliances multipartenaires portant sur la mobilisation ou l'exploitation de ressources et sur l'implication du secteur privé.

69. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud ou triangulaire, le FNUAP a continué de promouvoir les alliances avec les pays en développement dans l'objectif d'accélérer la mise en œuvre de la CIPD et des objectifs de développement durable. Dans le cadre du cinquième mode d'engagement de programmation prévu par le Plan stratégique 2018-2021, une note d'orientation a été émise à l'attention de l'ensemble des bureaux régionaux et de pays concernant l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire aux programmes du FNUAP.

70. En 2017, la Chine a affecté 2 millions de dollars issus de son Fonds d'assistance à la coopération Sud-Sud au soutien d'un projet de santé maternelle en Sierra Leone, tandis que l'Inde a alloué 550 000 dollars issus du Fonds Inde-ONU pour le partenariat au développement à l'accélération du repositionnement de la planification familiale à Sao Tomé-et-Principe. En collaboration avec les Partenaires dans le domaine de la population et du développement (initiative qui rassemble 26 pays parmi les plus peuplés au monde) et le gouvernement de l'Indonésie, le FNUAP a organisé une conférence sur la population et le développement, en novembre 2017 en Indonésie. De hauts fonctionnaires et des représentants d'organisations non gouvernementales d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient y ont assisté. Ces efforts ont contribué à renforcer la position dominante du FNUAP en matière de population et de développement, notamment dans les pays en développement.

71. En partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le FNUAP a décidé de soutenir le programme Youth4South, qui vise à permettre aux jeunes de proposer des idées et des solutions innovantes aux problématiques de population et de développement. Le Bureau du FNUAP pour la coopération interpays (Inter-Country Cooperation Office) a en outre facilité l'établissement d'un protocole d'accord entre le FNUAP et les Partenaires dans le domaine de la population et du développement qui oriente la future coopération entre les deux organisations.

Le portail de transparence du FNUAP et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide

72. Le FNUAP continue de participer activement à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide grâce au renforcement des systèmes et des outils de visualisation permettant d'améliorer la traçabilité et le suivi des ressources ordinaires et des autres ressources, ainsi que de leurs résultats respectifs, à l'usage des systèmes d'information des gouvernements partenaires. Les portails de données systémiques des Nations Unies et le Portail de transparence en ligne du FNUAP, et notamment les pages réservées aux donateurs, lancées en 2017, ont été bien accueillies. Figurent sur ces pages Internet les 20 principaux donateurs du FNUAP ainsi qu'une représentation visuelle des résultats et dépenses par pays, par région et par donateur. Les donateurs ont réservé un accueil positif à l'amélioration continue du portail de transparence du FNUAP, qui comporte des illustrations mettant en évidence les liens entre les résultats du Fonds et ses dépenses par pays, par région et par donateur.

Élargissement de la base de donateurs

73. La participation active au renforcement des partenariats avec les pays bénéficiaires pour financer l'obtention de résultats représente une priorité pour le FNUAP. En 2016, 25 pays ont contribué à leurs propres programmes de pays (à hauteur de 23 millions de dollars au total), contre 20 pays (61 millions de dollars) en 2017. La modalité de financement associée (approuvée dans le cadre de la décision 2013/31 du Conseil d'administration), qui permet chaque année d'assurer la disponibilité de 100 000 dollars à titre d'incitation vis-à-vis des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé, a été utilisée par 9 pays bénéficiaires (pour un montant total de 700 000 dollars) en 2017, contre 12 pays bénéficiaires (soit 1,1 million de dollars) en 2016.

74. Les 20 principaux donateurs contribuant aux recettes de cofinancement en 2017 comptaient des donateurs non traditionnels (entités collectives du système des Nations Unies, le Guatemala, Haïti et la Fondation Bill et Melinda Gates). Le FNUAP a signé des accords de cofinancement avec 105 contributeurs aux ressources de cofinancement, notamment des États membres, des fondations privées, des entreprises et des institutions, contre 102 contributeurs en 2016. À partir de 2017, le FNUAP a engagé un certain nombre de négociations sur les structures de financement et les contributions aux processus, ainsi que sur l'élaboration de financements thématiques plus larges à destination des initiatives en matière de données et de population, sur le Fonds fiduciaire pour la santé reproductive, la sûreté et la dignité en contexte de crise et le Fonds pour l'innovation.

75. Conformément à la décision 2016/18 du Conseil d'administration, le FNUAP s'est investi dans la campagne « 150 donateurs » visant à inviter tous les États membres à soutenir le FNUAP grâce à l'apport ou au renforcement de leur contribution, en tant que partenaires de la concrétisation de l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, de la réalisation des droits en matière de reproduction, de la réduction du taux de mortalité maternelle, de l'accélération de l'avancement du programme de la CIPD et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le FNUAP a élargi avec succès sa base de donateurs, passant de 123 donateurs en 2016 à 132 donateurs en 2017.

IV. Conclusion

76. Le FNUAP continue d'insister systématiquement sur le fait que la modalité de contribution privilégiée demeure une contribution illimitée aux ressources ordinaires, ce que souligne également l'examen quadriennal complet (EQC). En effet, les contributions illimitées sont au fondement de la durabilité et de la prestation efficace de la mission du Fonds. La durabilité des ressources détermine largement la capacité du Fonds à satisfaire la demande croissante des pays qu'il dessert en faveur de ses services, à intégrer pleinement le programme d'action de la CIPD dans ses stratégies nationales de développement et à lui conférer un avantage comparatif dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

77. Le Plan stratégique 2018-2021 étant désormais en place, le FNUAP est en bonne position pour mettre en œuvre les objectifs ambitieux définis dans le Programme à l'horizon 2030 ainsi que ses trois résultats transformateurs. C'est dans cette optique que le FNUAP demande à la communauté des donateurs de s'engager en faveur de flux de trésorerie prévisibles, qui revêtent une importance cruciale pour l'efficacité et l'efficacé de la gestion des opérations. Le Fonds encourage ainsi tous les gouvernements à augmenter leur niveau de contribution à ses ressources ordinaires tout en maintenant leurs engagements à fournir des contributions ponctuelles et les calendriers de paiement pour garantir l'optimisation de l'incidence des interventions du FNUAP, ainsi que pour appuyer le système de coordinateurs résidents récemment renouvelé.

78. En particulier, les recettes effectives des contributions aux ressources ordinaires accusent une forte baisse au fil des années, passant de 477 millions de dollars en 2014 à 350 millions en 2017, malgré la demande croissante de services de santé sexuelle et reproductive dans le monde. Au 1^{er} mai 2018, seuls 127 millions de dollars, soit 37 % de l'objectif de contribution aux ressources ordinaires fixé par le plan stratégique à 350 millions de dollars, avaient été enregistrés.

79. Le FNUAP a conscience de l'existence des flux actuels de ressources de base et diverses : les stratégies d'optimisation de chacun ne s'excluent pas mutuellement. Ensemble, ils forment la clé de voûte de la stratégie de mobilisation de ressources du FNUAP. Le Fonds continue à rechercher des retours constructifs dans le cadre de son dialogue avec ses partenaires, comme en témoignent les dialogues structurés en matière de financement organisés depuis 2017. Le FNUAP s'investit toujours en faveur du renforcement des mesures incitatives à l'attention des contributeurs aux ressources de base afin de les encourager à assurer un appui solide, ainsi que pour attirer de nouvelles contributions. Il s'implique notamment dans l'établissement de partenariats renforcés portant sur la régularité des contributions, le suivi efficace des résultats obtenus à partir des ressources et l'attention constante portée à l'innovation et à la rentabilité.

80. Grâce au fort engagement de la communauté de donateurs envers le FNUAP lors du précédent cycle du plan stratégique (2014-2017), le Fonds a réussi à atteindre 97 % de l'objectif global de contribution de son plan stratégique. Compte tenu de l'importance du plan stratégique actuel et de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'accord de Paris sur le climat, le FNUAP a besoin d'une plateforme de financement viable et prévisible pour assumer sa mission.

V. Éléments de décision

81. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) Prendre note du rapport sur les contributions des États membres et autres donateurs du FNUAP et sur la prévision des recettes pour 2018 et les années à venir (DP/FPA/2018/10);
- b) Insister sur le fait que le FNUAP a besoin d'un fort soutien politique solide, d'un appui financier renforcé ainsi que de ressources ordinaires prévisibles pour améliorer son assistance auprès des pays; pour mettre en œuvre son Plan stratégique 2018-2021; pour intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement aux cadres et stratégies nationales de développement; pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale; et pour soutenir les pays dans l'avancement du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- c) Insister sur le fait que les ressources ordinaires constituent la clé de voûte du FNUAP et sont indispensables à la conservation du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat, ainsi qu'à la réalisation de ses interventions; et encourager le FNUAP à mobiliser davantage ce type de ressources tout en continuant à recueillir des ressources supplémentaires destinées aux fonds et programmes thématiques;
- d) Encourager tous les États membres à augmenter leur contribution aux ressources ordinaires, notamment pour permettre au FNUAP de faire face au manque inquiétant en ressources de base, ainsi que pour encourager les pays en mesure d'apporter leur contribution à en faire la démarche dès la première moitié de l'année et à prendre des engagements pluriannuels de façon à assurer une programmation efficace;
- e) Encourager par ailleurs tous les gouvernements de pays bénéficiaires à renforcer leur contribution aux programmes menés dans leur propre pays;
- f) Adopter la proposition du Conseil d'administration sur les dialogues structurés en matière de financement, tels que présentés en addenda du présent rapport.